

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** Le code de l'éducation ;
Vu Le code de la commande publique ;
Vu La délibération n° 2021-06 du conseil d'administration en date du 5 février 2021 ;
Vu La délibération n° 2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
Vu Le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération n° 2023-37 du conseil d'administration en date du 30 mai 2023 ;

Arrêté :

Article 1 : Désignation des directeur/trices de composantes de formation et de laboratoires appelé.es à siéger au sein de la commission des marchés

Au titre des composantes de formation, sont désigné.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- M. Adrien Bascoulergue, Directeur de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié (FJVD) ;
- Mme Claudine Gay, Directrice de l'Institut Universitaire de Technologie Lumière (IUT).

Au titre des laboratoires, sont désigné.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- Mme Sabine Caillaud, Directrice du Groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS) ;
- M. Stéphane Frioux, Directeur du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA).

Article 2 : Durée de mandat

Le mandat des membres visés à l'article 1, qui prend effet à compter de la signature du présent arrêté prendra fin le 30 avril 2025 (sous réserve du maintien des membres désignés dans leur fonction de direction).

Article 3 : Date d'effet

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de début du mandat des membres.

Fait à Lyon, le 21 mars 2024

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2